

REFERENT SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

L'article L.4644-1 du Code du travail impose à l'employeur de désigner un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels au sein de l'entreprise. Conformément à cette obligation, le salarié désigné compétent doit bénéficier d'une formation en santé et sécurité au travail lui permettant d'exercer pleinement sa mission.

Objectifs

- Maîtriser le cadre réglementaire de la santé et sécurité au travail
- Utiliser les méthodes et outils d'évaluation et de prévention des risques
- Contribuer activement à la démarche de prévention au sein de l'entreprise

Prérequis

La maîtrise des risques de son environnement professionnel est souhaitable
Avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne "acquérir des bases en prévention des risques professionnels"

Nombre de participants

Jusqu'à 8 participants

Compétences du formateur

Consultant diplômé en Prévention des risques Professionnels

Logistique à prévoir

Salle de formation avec écran et/ou tableau blanc
Un ordinateur / participant

Matériel Pédagogique

Un ordinateur + présentation supports projetés/
vidéos + mises en situation pratiques

Public concerné

Tout salarié désigné par l'employeur pour exercer la fonction de référent santé et sécurité au travail

Durée

21 heures 3 Jours (entreprises de - de 300 salariés)
35 heures 5 jours (entreprises de + de 300 salariés)

Tarif

Nous consulter

Modalités et délais d'inscription

Formation en présentiel avec émargement
(Inter-entreprise : inscription selon planning de formation)

Accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap : nous consulter

Validation

- Apports théoriques et pratiques
- Exercices d'application et études de cas

Modalités de validation de la formation : formative
Remise d'attestation de formation

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques, études de cas, mises en situation et échanges d'expériences

REFERENT SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL



Programme

1. Le cadre réglementaire et les principes de prévention

- Enjeux de la prévention des risques professionnels
- Obligation de sécurité et de résultat de l'employeur
- Responsabilités civile et pénale, délégation de pouvoir

2. Les acteurs de la santé et sécurité au travail

- Rôle, missions et bonnes pratiques du référent sécurité
- Les acteurs internes et externes

3. Les outils de la prévention

- 9 Principes généraux de prévention
- Analyse des risques et fonctionnement du DUERP
- Sensibilisation et formation sécurité
- Communication et culture sécurité
- Gestion des accidents, incidents et maladies professionnelles

5. La prévention lors d'interventions d'entreprises extérieures

- Plan de prévention
- Travaux par point chaud
- Protocole de sécurité

Document confidentiel